

 Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/09/17			
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site
STAGES TECHNIQUES			
Tous stages	100h	30€	Oui
STAGES PROFESSIONNELS			
Qualité	84h	18€	Oui
*Gestion et Management spécifique *VAE (si la certification visée a une finalité professionnelle spécifique à un métier)	50h	28€	
*STAGE TRANSVERSAL : tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics. Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente.			
Gestion et management (non spécifique métiers)	21h	15€	Non
Bureautique, Internet, Messagerie	21h	15€	
Logiciels de gestion d'entreprise	21h	15€	
Culture générale, langues étrangères	21h	15€	
STAGES SPECIFIQUES AU FORFAIT : prise en charge forfaitaire			
Permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum		
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations à distance avec sessions de regroupement tous les items confondus	Forfait plafond maximum 600€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP spécifiques au métier. Pour le Brevet des Métiers seuls les modules professionnels sont pris en charge par le FAFCEA.	Prise en charge plafonnée à 5 000€ par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		

	ACTIONS DE FORMATION	DECISION
	Action inférieure à 7 heures Brevet Professionnel : coiffure /esthétique/ fleuriste à distance Ornement dentaire Blanchiment dentaire Véhicule Utilitaire Léger (VUL) Mascara semi permanent Rehaussement de cils Formations hors du territoire national (sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France) Smartphone et Réseaux sociaux Formations diplômantes et certifiantes de niveau V (sauf pour les entreprises justifiant d'une activité artisanale depuis 3 ans au jour du début de la formation) Formation diététique nutrition Modelages appliqués aux femmes enceintes et enfants	PAS DE PRISE EN CHARGE
	Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> - vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat - à caractère économique/ santé 	Examen en Commission technique
STAGE TECHNIQUE ESTHETIQUE	Relooking, conseil en image, extension de cils et sourcils, prothésiste ongulaire, manucure, maquillage, Hygiène/sécurité professionnelle	Participation du FAFCEA pour tous ces thèmes confondus de 32h maximum par an et par stagiaire
	Maquillage permanent - dermopigmentation	Participation du FAFCEA de 35h maximum de prise en charge par an et par stagiaire.
	Modelage	Participation du FAFCEA à hauteur de 16h maximum par stage, dans la limite de 64h par an et par stagiaire
	Les formations en Esthétique à l'initiative d'un(e) coiffeur(euse) ou d'une prothésiste ongulaire, sont prises en charge si le stagiaire est qualifié professionnellement dans le domaine de l'esthétique ou s'il exerce sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qui l'est. Les formations en Coiffure à l'initiative d'un(e) esthéticien(ne) ou d'une prothésiste ongulaire, sont prises en charge si le stagiaire est qualifié professionnellement dans le domaine de la coiffure ou s'il exerce sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qui l'est.	

CRITERES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES

POUR LES STAGES DEBUTANT A COMPTER DU 01/09/2017

Les modalités de prises en charge des frais annexes stagiaires sont définies comme suit :

FRAIS ANNEXES*	BARÈMES	MODALITES
TRANSPORT	- SNCF: tarif 2ème classe. - Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.	-Le calcul des distances s'effectue du lieu de l'entreprise au lieu du stage -Frais de transport pour les stagiaires résidant en Corse et suivant une formation en métropole sont pris en charge sur la base du billet d'avion / classe économique A/R
HEBERGEMENT	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires dont l'entreprise est domiciliée à plus de 100 kms du lieu de la formation	-Prise en charge de l'hébergement la nuit précédent le début de la formation si le stagiaire est domicilié à + de 100 km du stage -Pas de prise en charge pour la nuit qui suit la dernière journée de formation -Prise en charge de tout type d'hébergement sur justificatif (par un professionnel de l'hébergement)
REPAS	18€ maximum par repas	Intervention forfaitaire plafonnée

- ✓ Pas de prise en charge des frais annexes sans frais pédagogiques
- ✓ Pas de remboursement de frais annexes pour des stagiaires dont le lieu de formation nécessite un déplacement du continent vers la Corse et de la métropole vers les DOM TOM
- ✓ Minimum par action : 10€
- ✓ Plafond maximum par action : 1500€ et dans la limite du coût pédagogique réglé



* Conserver **obligatoirement les justificatifs originaux** des frais de transport, d'hébergement et de repas. Dans le cadre de ses opérations de contrôle le FAFCEA se réserve le droit de vous en solliciter la transmission.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ANNEXES ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A adresser au

FAFCEA
14, rue Chapon-CS 81234
75139 PARIS Cedex 03

Nom Prénom _____

Raison sociale _____

N° Répertoire des métiers _____

N° de stage FAFCEA _____

Frais annexes facturés*

	NOMBRE	MONTANT	PARTICIPATION (réservé au FAFCEA)
TRANSPORT <input type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Avion			
HEBERGEMENT (par des professionnels de l'hébergement)			
REPAS			

Je soussigné M _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à _____, Le _____

Cachet et signature du demandeur



* Conserver **obligatoirement les justificatifs originaux** des frais de transport, d'hébergement et de repas. Dans le cadre de ses opérations de contrôle le FAFCEA se réserve le droit de vous en solliciter la transmission.